

Image not found or type unknown



Entreprise familiale et partage part entre les enfants

Par **boule51**, le **04/11/2008** à **14:40**

Bonjour,

Mon père a créé il y a plusieurs années son entreprise. Au début, mon frère était salarié. Celui-ci a changé ces statuts en sarl et a partagé les parts entre mes parents, mes frères et ma soeur et moi-même. Cependant les filles n'ont jamais pu travailler dans l'entreprise familiale car elles disaient pas assez de ressources et nous n'avions que 1 % de part au contraire de mes frères qui possédaient 28 % par tête et le reste pour mes parents. Est-ce normal ? A-t-il le droit de privilégier ses garçons au détriment de ses filles même si elles peuvent pas travailler dans l'entreprise. Est-ce qu'il y a un recours ? merci d'avance